



**DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTE
ET DES RAPPORTS AVEC L'EUROPE**
ACTIVITÉS DE LIAISON AVEC L'UNION EUROPÉENNE
BRUXELLES
F. A. Q.
FREQUENTLY ASKED QUESTIONS
(QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES)

1. LE BUREAU DE LA RÉGION DES ABRUZZES DE BRUXELLES

2. CANAUX DE COMMUNICATION "SOCIAL"

3. ASSISTANCE AUX STRUCTURES DU CONSEIL ET DU BUREAU DE LA REGION

4. ASSISTANCE AUX AUTRES ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES LOCAUX/RÉGIONAUX

**5. INITIATIVES DE FORMATION POUR LES ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES
LOCAUX/RÉGIONAUX**

**6. UTILISATION DU SIÈGE DE LA RÉGION DES ABRUZZES POUR INITIATIVES ET ÉVÉNEMENTS
EUROPÉENS**

7. FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LES PARTICULIERS

8. FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LE SECTEUR PUBLIC

9. TRAVAILLER AU SEIN DU BUREAU DE LA RÉGION DES ABRUZZES DE BRUXELLES

10. STAGES AU SEIN DU BUREAU DE LA RÉGION DES ABRUZZES DE BRUXELLES

**11. STAGES AU SEIN DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES (COMMISSION, CONSEIL, PARLEMENT
ET COMITÉ DES RÉGIONS/COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL)**

12. EXPERTS NATIONAUX DÉTACHÉS AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES



**DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTE
ET DES RAPPORTS AVEC L'EUROPE**
ACTIVITÉS DE LIAISON AVEC L'UNION EUROPÉENNE
BRUXELLES
F. A. Q.
FREQUENTLY ASKED QUESTIONS
(QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES)

1. LE BUREAU DE LA RÉGION DES ABRUZZES DE BRUXELLES

Que fait le bureau de la région des Abruzzes à Bruxelles ?

Le bureau de Bruxelles s'occupe essentiellement:

- Du soutien aux intérêts régionaux et de la participation au circuit décisionnel (en particulier durant les phases préparatoires à l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes Régionaux Opérationnels);
- De la promotion de la réalité des Abruzzes d'un point de vue non seulement institutionnel, mais également productif, touristique et culturel;
- De l'information et de la communication institutionnelles, notamment via les sites Internet « [Abruzzo-Europa](#) » (IT/EN/FR) et « [Abruzzo Regional Gateway](#) » de Cordis (IT/EN/FR), mais également via les pages [Facebook/Twitter](#) ;
- De la participation du «financement direct» aux appels européens (à ne pas confondre avec ceux du «financement indirect» qui sont automatiquement gérés sur le territoire par les Programmes Régionaux Opérationnels);
- Des relations avec les autres régions et réseaux régionaux, italiens et européens;
- De l'assistance aux communautés d'*abruzzesi* de Belgique;
- Du fonctionnement du siège de Bruxelles.

Une vue d'ensemble détaillée de ces activités est disponible sur le site « [Abruzzo-Europa](#) », dans la section « [Nouvelles venant de Bruxelles](#) ».

Ci-dessous, les principaux produits d'information à la libre disposition de tous via le même site Internet :

- « [Lettre d'informations périodique Section Nouvelles \(n\), Événements \(/e\) et Recherche de partenariat \(/p\)](#) », sur une base bihebdomadaire ;
- « [Lettre d'informations périodique Section Appels à propositions \(/a\)](#) », réservée aux appels et aux opportunités financières récemment publiés (sur une base bihebdomadaire);
- « [Récapitulatif mensuel des appels et des opportunités financières actifs, classés en fonction du sujet](#) » ;
- « [Calendrier mensuel des appels et des opportunités financières actifs, par ordre d'échéance](#) » ;
- « [Numéros spéciaux](#) », concernant des questions thématiques approfondies;
- « [Observatoire normatif – Directives et règlements européens des intérêts régionaux\(IT\)](#) », sur une base trimestrielle.

auxquels se sont récemment ajoutés deux numéros spéciaux consacrés aux NOUVEAUX PROGRAMMES DE FINANCEMENT DIRECT 2014/2020 :

- 1) [En fonction du domaine d'intervention](#)
- 2) [En fonction du nom et du type de programme](#)

Tous ces produits sont envoyés à une très longue liste d'adresses e-mail qui comprend les Directeurs, les Dirigeants, les fonctionnaires et les administrateurs de l'organisme régional, mais également tous les



DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTE
ET DES RAPPORTS AVEC L'EUROPE
ACTIVITÉS DE LIAISON AVEC L'UNION EUROPÉENNE
BRUXELLES
F. A. Q.
FREQUENTLY ASKED QUESTIONS
(QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES)

organismes et institutions du pays (Communes, Provinces, Chambres de commerce et autres organismes publics d'importance territoriale).

Le service est ensuite étendu aux entreprises, aux associations et à tous les citoyens, via le site « [Abruzzo-Europa](#) », mais également via les réseaux [Facebook/Twitter](#) (voir ci-dessous pour obtenir les informations complètes concernant les canaux de communication *social* en faveur des Citoyens et des Entreprises).

Combien ça coûte ?

En 2014, le coût de fonctionnement (chauffage, téléphone, Internet, lumière, eau et nettoyage, ainsi que les taxes locales sur l'immobilier) du bureau de Bruxelles était de 32 918,72 € pour l'année entière. À cette somme doivent être ajoutés les frais liés au personnel employé (2 effectifs, employé de qualification non exécutive), régis par des Conventions Collectives Nationales du secteur et des autres dispositions de loi nationale applicables.

Toujours à propos des coûts pour le personnel, il y a lieu de rappeler que, depuis le mois de juillet 2009, le poste de Responsable du bureau, qui avait auparavant des responsabilités « *intuitu personae* », a été supprimé par la dotation organique, ce qui a entraîné une importante diminution de moitié des coûts du personnel en service. La coordination du bureau est assurée par M. Giovanni Savini en qualité de Directeur du Département de la Présidence et des Rapport avec l'Europe, sans augmentation des coûts supplémentaire à charge du budget régional.

Le siège génère-t-il également des revenus en faveur de la région ?

Oui, outre les opportunités et les avantages qui découlent de sa *mission* institutionnelle, le siège de Bruxelles génère des revenus en faveur du budget régional, s'élevant à 20 000 € par an et correspondant à la contribution versée par la [Fédération européenne des agences et des régions pour l'énergie et l'environnement \(FEDARENE\)](#), le réseau indépendant le plus influent en matière de compétence, qui compte 65 membres représentant 17 pays.

De ce fait, la région des Abruzzes a obtenu un rôle central, offrant une haute visibilité et des occasions de partenariat extraordinaires à l'ensemble de ses territoires.

Où se trouve-t-il ?

Le bureau de la région des Abruzzes de Bruxelles existe depuis 1999 et a donc fêté en 2014 ses quinze premières années d'existence. Au début, la région louait un bureau dans le siège commun des régions du centre de l'Italie (la Toscane, le Latium, les Marches, les Abruzzes et l'Ombrie), situé au n°6 du rond-point Schuman, mais depuis 2014, elle possède son propre [siège au n°210 de l'Avenue Louise](#), à 3,2 km du précédent bureau.

Quand et comment puis-je le visiter ?

Le bureau de Bruxelles est ouvert l'après-midi les jours ouvrables, à l'exception du vendredi, en respectant l'horaire suivant: de 09h00 à 14h00 et de 15h00 à 17h45 et le vendredi de 09h00 à 14h00.

Bien qu'il ne s'agisse pas techniquement d'un «horaire d'ouverture au public», le bureau est librement



**DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTE
ET DES RAPPORTS AVEC L'EUROPE**
ACTIVITÉS DE LIAISON AVEC L'UNION EUROPÉENNE
BRUXELLES
F. A. Q.
FREQUENTLY ASKED QUESTIONS
(QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES)

accessible durant l'horaire de service pour tous ceux qui le désirent.

Au bureau de la région des Abruzzes de Bruxelles, on parle couramment cinq langues: non seulement l'italien, mais également le français, l'anglais, l'espagnol et le néerlandais (flamand).

Le Bureau est sécurisé par un système de surveillance vidéo. Un système de détection automatique de la présence des employés est ainsi en place.

2. CANAUX DE COMMUNICATION "SOCIAL"

Depuis plusieurs années, les employés et les stagiaires (stagiaires et volontaires) du bureau de Bruxelles se consacrent à une série d'initiatives qui ont pour but de faire pleinement connaître et reconnaître les activités exercées. En plus du site Internet «[Abruzzo-Europa](#)» et des autres canaux de communication traditionnels, la région utilise également beaucoup les réseaux sociaux comme instrument de promotion, d'information et de transparence au service de la région et de son territoire. Il s'agit des nouveaux comptes «[Facebook](#)» et «[Twitter](#)», créés à la suite d'une rencontre encouragée par la représentation de l'Italie à l'Union européenne pour promouvoir l'utilisation des réseaux sociaux dans la communication institutionnelle à Bruxelles. Parallèlement, le bureau de Bruxelles a pu diffuser sa nouvelle enseigne «[abruZZelles](#)», qui a été enregistrée par la région des Abruzzes afin de «[familialiser](#)» les citoyens avec les «[activités de la région des Abruzzes en Europe](#)».

Les nouveaux services s'avèrent complémentaires aux canaux de communication traditionnels, offrant une visibilité accrue à la région des Abruzzes et développant les occasions de coopération et de partenariats institutionnels au-delà des frontières nationales.

S'agissant d'usages liés à une structure administrative fonctionnelle et non directement aux dirigeants politiques, ni à leurs porte-paroles institutionnels, leur emploi est régi par le [Code de Conduite adopté par la Commission européenne pour les fonctionnaires européens](#) qui utilisent les réseaux sociaux dans l'accomplissement des tâches du bureau.

3. ASSISTANCE AUX STRUCTURES DU CONSEIL REGIONAL ET DU BUREAU DE LA REGION

Nous sommes une Département/Structure régionale. Quel type d'aide pouvons-nous recevoir de la part du bureau de Bruxelles?

L'une des conditions préalables du plan de renouvellement et de relance des Activités de Liaison avec l'Union européenne (UE) de la région des Abruzzes à Bruxelles, proposé par l'administration du président D'Alfonso, est la mise en place d'un flux de relations constant et continu avec les différentes Structures et Directions régionales qui traitent des sujets relatifs au circuit décisionnel européen. Ce mode opératoire permet de contribuer efficacement au soutien des initiatives, mesures et propositions régionales en Europe.

Pour atteindre ce résultat, il a été suggéré que chaque Ministère et/ou Département identifie une ou plusieurs personnes de contact chargées de gérer les rapports avec le bureau de Bruxelles. Ce mode opératoire offre la possibilité de contacter immédiatement la personne de contact et assure une réponse immédiate, la plus opérationnelle et la plus adaptée aux délais (habituellement très serrés) des dynamiques européennes.



**DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTE
ET DES RAPPORTS AVEC L'EUROPE**
ACTIVITÉS DE LIAISON AVEC L'UNION EUROPÉENNE
BRUXELLES
F. A. Q.
FREQUENTLY ASKED QUESTIONS
(QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES)

En d'autres termes, il s'agit de favoriser la création d'un «espace de concertation» dynamique, en mesure de servir de «catalyseur» des propositions et des interventions, en mettant en avant tous les moments de complémentarité de compétences et de domaines différents.

Le bureau régional de Bruxelles, joignable aux numéros de téléphone suivants: Tél. 0032(2)6262850 – Fax 0032(2)6262859, et à l'adresse e-mail suivante: rp.bruxelles@regione.abruzzo.it, est à votre disposition pour de plus amples informations.

4. ASSISTANCE AUX AUTRES ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES LOCAUX/RÉGIONAUX

Je suis Administrateur/Fonctionnaire d'un organisme local territorial *abruzzese*. Comment le bureau de Bruxelles peut-il m'aider?

L'une des conditions préalables du plan de renouvellement et de relance des Activités de Liaison avec l'UE de la région des Abruzzes à Bruxelles, proposé par l'administration du président D'Alfonso, est la mise en place d'un flux de relations constant et continu avec tous les Organismes, Institutions et Administrations publics de la région des Abruzzes. Cela permet de contribuer de manière efficace en faveur du système régional des Abruzzes dans son ensemble.

Pour atteindre ce résultat, il a été demandé à chaque Organisme local de la région de fournir les noms et les adresses e-mail des personnes de contact de l'Administration régionale. Ces derniers ont été inscrits sur la liste de distribution des principaux produits d'information réalisés par la structure et peuvent interagir avec le bureau de Bruxelles par rapport aux activités et aux initiatives concrètes.

Le bureau régional de Bruxelles, joignable aux numéros de téléphone suivants : Tél. 0032(2)6262850 – Fax 0032(2)6262859, et à l'adresse e-mail suivante: rp.bruxelles@regione.abruzzo.it, est à votre disposition pour de plus amples informations.

5. INITIATIVES DE FORMATION POUR LES ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES LOCAUX/RÉGIONAUX

Nous sommes une Administration/Organisme public régional et nous aimerions élaborer un programme de formation éducative sur les politiques européennes en faveur de notre personnel. Comment le bureau de Bruxelles peut-il nous aider ?

Les initiatives de formation destinées aux Administrateurs, Dirigeants et Fonctionnaires des Organismes publics font également partie des activités exercées par le bureau de Bruxelles en faveur des Structures et des Organismes publics régionaux.

Il s'agit d'initiatives de formation, à titre totalement gratuit, au sujet des programmes de révision des réglementations préexistantes qui ont pour but de fournir aux Administrateurs, Dirigeants et Fonctionnaires publics l'occasion de prendre connaissances des principales nouveautés introduites dans le secteur de référence. En outre, des programmes et des exigences spécifiques peuvent être pris en considération. En règle générale, les rapports sont effectués par les Fonctionnaires des Institutions européennes. L'identification des participants est laissée aux différents Organismes/Administrations intéressés. Les



**DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTE
ET DES RAPPORTS AVEC L'EUROPE**
ACTIVITÉS DE LIAISON AVEC L'UNION EUROPÉENNE
BRUXELLES
F. A. Q.
FREQUENTLY ASKED QUESTIONS
(QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES)

dépenses liées à la participation (indemnité de mission, nourriture et logement à Bruxelles), sont à la charge des Organismes/Administrations intéressés, dans la mesure de leurs ressources.

Selon le *modus procedendi*, les Organismes/Administrations intéressés adressent une requête formelle à la Directrice Générale, M.me Cristina Gerardi ainsi qu'au Secrétariat de la Présidence du Bureau régional. M. Luciano D'Alfonso (également par e-mail aux adresses: rp.bruxelles@regione.abruzzo.it / sabrina.saccomandi@regione.abruzzo.it), contenant toutes les informations disponibles, ainsi que les références à l'événement/activité proposée. À l'issue des résultats, la Directrice Générale communique les dispositions nécessaires.

6. UTILISATION DU SIÈGE DE LA RÉGION DES ABRUZZES POUR INITIATIVES ET ÉVÉNEMENTS EUROPÉENS

Nous sommes un Organisme/Institution et nous aimerions organiser un atelier de travail/un événement de diffusion à Bruxelles, dans le cadre de la participation à un programme/une activité européenne. Pouvons-nous utiliser le siège de la région des Abruzzes? Et, éventuellement, pouvons-nous bénéficier d'une aide ou d'un soutien supplémentaire?

Le siège de la région des Abruzzes de Bruxelles est à la disposition de tous les Organismes, Institutions et Administrations publics pour des initiatives de diffusion concernant des projets européens et/ou d'autres activités importantes à dimension européenne.

Le site Internet «[Abruzzo-Europa](#)», dont la page d'accueil contient la section «[Nouvelles venant de Bruxelles](#)», et les réseaux sociaux ([Facebook](#)/[Twitter](#)) sont à la disposition de tous les Organismes, Institutions et Administrations publics qui désirent donner une visibilité supplémentaire aux activités et aux initiatives liées à la participation de la dimension régionale aux processus européens.

En particulier, en ce qui concerne le Siège, son usage – pour une durée limitée à plusieurs jours – est accordé:

- à titre gratuit, en faveur de tous les Organismes, Institutions et Administrations publics qui en font la demande;
- en contrepartie d'une rémunération – exclusivement à titre de participation aux frais – à adapter en fonction de la nature et de la durée de l'événement, en faveur de tous les autres organismes, associations et/ou organisations de nature privée. Cette contribution peut également être versée par équivalent, via l'apport de biens d'équipement utiles au bon usage du Siège (par exemple: matériel pour la salle de conférence, ordinateurs portables et/ou autres supports informatiques) qui feront formellement partie du patrimoine régional (registre Inventaires des biens mobiliers).

Dans les autres cas, la nature, les contenus et les obligations réciproques peuvent faire l'objet d'un accord spécifique, conclu par écrit, entre les parties.

L'usage du Siège régional est dans tous les cas exclu pour les initiatives et/ou activités ayant un but lucratif direct, de la part des utilisateurs.

Selon le *modus procedendi*, les Organismes/Administrations intéressés adressent une requête formelle à la Directrice Générale, M.me Cristina Gerardi ainsi qu'au Secrétariat de la Présidence du Bureau régional.



**DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTE
ET DES RAPPORTS AVEC L'EUROPE**
ACTIVITÉS DE LIAISON AVEC L'UNION EUROPÉENNE
BRUXELLES
F. A. Q.
FREQUENTLY ASKED QUESTIONS
(QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES)

M. Luciano D'Alfonso (également par e-mail aux adresses: rp.bruxelles@regione.abruzzo.it / sabrina.saccomandi@regione.abruzzo.it), contenant toutes les informations disponibles, ainsi que les références à l'événement/activité proposée. À l'issue des résultats, la Directrice Generale communique les dispositions nécessaires.

7. FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LES PARTICULIERS

J'exerce une activité économique. Puis-je bénéficier de financements communautaires?

Les appels d'offre européens directs (le «Financement Direct»), à ne pas confondre avec ceux du «Financement indirect» qui sont gérés de manière autonome sur les territoires par les Programmes Régionaux Opérationnels, ne financent jamais une activité et/ou un territoire spécifiques mais plutôt un ensemble d'activités et une série de territoires de dimension paneuropéenne, en regard des exigences et objectifs prédéterminés sur base de la programmation sectorielle annuelle et pluriannuelle réalisée par la Commission européenne.

Pour les appels d'offre du «Financement Direct», le Bureau la région des Abruzzes de Bruxelles met à disposition trois produits d'information spécifiques :

- [«Lettre d'informations périodique Section Appels à propositions» \(/b\)](#), réservée aux appels d'offre et aux opportunités financières récemment publiées (sur une base bihebdomadaire);
- [«Récapitulatif mensuel » des appels et des opportunités financières actifs, classés en fonction du sujet;](#)
- [«Calendrier» mensuel des appels et des opportunités financières actifs, par ordre d'échéance;](#)

auxquels se sont récemment ajoutés deux numéros spéciaux consacrés aux NOUVEAUX PROGRAMMES DU FINANCEMENT DIRECTE 2014/2020:

- 1) [En fonction du domaine d'intervention](#)
- 2) [En fonction du nom et du type de programme](#)

Ces derniers, comme tous les autres produits d'information réalisés par le bureau de Bruxelles, sont librement accessibles en ligne, sur le site [«Abruzzo-Europa»](#), mais également via les réseaux sociaux [«Facebook»](#) et [«Twitter»](#).

En ce qui concerne l'élaboration du projet et les documents à présenter, toutes les références nécessaires sont disponibles dans les fiches informatives de chaque appel d'offre publié, y compris les liens vers les guides des proposant, mais également les programmes de travail associés.

8. FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LE SECTEUR PUBLIC

Je suis Administrateur/Fonctionnaire au sein d'un Organisme local territorial *abruzzese*. Est-il possible d'obtenir des financements communautaires pour la réalisation d'infrastructures?

Les infrastructures ne font jamais l'objet des opportunités offertes par le «Financement Direct» (à ne pas confondre avec celles du «Financement indirect» qui sont gérés de manière autonome sur les territoires par les Programmes Régionaux Opérationnels). D'autre part, ces appels d'offre ne financent jamais une activité



**DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTE
ET DES RAPPORTS AVEC L'EUROPE**
ACTIVITÉS DE LIAISON AVEC L'UNION EUROPÉENNE
BRUXELLES
F. A. Q.
FREQUENTLY ASKED QUESTIONS
(QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES)

et/ou un territoire spécifique mais plutôt un ensemble d'activités et une série de territoires à dimension paneuropéenne, en regard des exigences et objectifs prédéterminés sur base de la programmation sectorielle annuelle et pluriannuelle réalisée par la Commission européenne.

Pour les appels d'offre du «Financement Direct», le Bureau la région des Abruzzes de Bruxelles met à disposition trois produits d'information spécifiques :

- [«Lettre d'informations périodique Section Appels à propositions» \(/b\)](#), réservée aux appels d'offre et aux opportunités financières récemment publiées (sur une base bihebdomadaire);
- [«Récapitulatif mensuel » des appels et des opportunités financières actifs, classés en fonction du sujet;](#)
- [«Calendrier» mensuel des appels et des opportunités financières actifs, par ordre d'échéance;](#)

auxquels se sont récemment ajoutés deux numéros spéciaux consacrés aux NOUVEAUX PROGRAMMES DU FINANCEMENT DIRECTE 2014/2020:

1) [En fonction du domaine d'intervention](#)

2) [En fonction du nom et du type de programme](#)

Ces derniers, comme tous les autres produits d'information réalisés par le bureau de Bruxelles, sont librement accessibles en ligne, sur le site [«Abruzzo-Europa»](#), mais également via les réseaux sociaux [«Facebook»](#) et [«Twitter»](#).

En ce qui concerne l'élaboration du projet et les documents à présenter, toutes les références nécessaires sont disponibles dans les fiches informatives de chaque appel d'offre publié, y compris les liens vers les guides des proposant, mais également les programmes de travail associés.

Le bureau régional de Bruxelles, joignable aux numéros de téléphone suivants: Tél. 0032(2)6262850 – Fax 0032(2)6262859, et à l'adresse e-mail suivante: rp.bruxelles@regione.abruzzo.it, est à votre disposition pour de plus amples informations.

9. TRAVAILLER AU SEIN DU BUREAU DE LA RÉGION DES ABRUZZES DE BRUXELLES

Je suis à la recherche d'un emploi et je suis expert dans les affaires européennes. Puis-je travailler au sein du bureau de Bruxelles?

Le bureau de la région des Abruzzes de Bruxelles, unité organisationnelle faisant pleinement partie du plan administratif et institutionnel régional, est soumis aux mêmes règles (nationales) prévues pour les nombreuses autres unités organisationnelles régionales: pour avoir accès à cette carrière, publique, il est nécessaire de passer un concours public ouvert à tous, sur titres et épreuves, ou uniquement sur épreuves, en fonction de ce qui est inscrit dans l'appel d'offre.

10. STAGES AU SEIN DU BUREAU DE LA RÉGION DES ABRUZZES DE BRUXELLES

J'aimerais effectuer un stage au sein du bureau de la région des Abruzzes de Bruxelles. Est-ce possible ? Sous quelles conditions?

La région des Abruzzes s'engage activement à créer des opportunités de formation « non formelle » pour les



**DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTENCE
ET DES RAPPORTS AVEC L'EUROPE**
ACTIVITÉS DE LIAISON AVEC L'UNION EUROPÉENNE
BRUXELLES
F. A. Q.
FREQUENTLY ASKED QUESTIONS
(QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES)

jeunes au sein du bureau de Bruxelles.

En effet, au-delà du champ des compétences professionnelles, le siège de la région des Abruzzes à Bruxelles peut offrir un contexte international et multiculturel assez particulier, qui a récemment enrichi par l'arrivée d'importants réseaux européens, dont les collègues de la [Fédération européenne des agences et des régions pour l'énergie et l'environnement \(FEDARENE\)](#).

Mais il ne peut s'agir en aucun cas d'un appel direct et/ou individuel, car la région des Abruzzes, tout comme la majeure partie des autres régions italiennes présentes à Bruxelles, ne juge pas nécessaire d'adopter une réglementation à caractère public spécifique pour recruter ses stagiaires. La sélection est donc confiée aux Universités/Établissements d'enseignement supérieur avec lesquels la région des Abruzzes conclut des accords à cet effet. D'autre part, si la volonté réciproque est constatée, aucune Université/aucun Établissement d'enseignement supérieur ne sera exclu de cette opportunité s'ils en ont fait la demande.

La seule condition, outre l'envie d'apprendre à des jeunes intéressés, est de respecter la programmation des stages qui a pour but d'éviter, autant que possible, les superpositions et/ou les solutions de continuité entre les divers stages pendant les différentes périodes.

La rémunération de la part de la région est, dans tous les cas, exclue - à n'importe quel titre.

Ces quatre années, le bureau de la région des Abruzzes de Bruxelles a donc accueilli vingt jeunes provenant de différentes Universités italiennes, notamment les Universités de Teramo, L'Aquila, Rome, Padoue, Bologne, Forlì et Florence, mais également certaines des meilleures Universités belges (Mons, Bruxelles et Louvain), dans le cadre de l'«Erasmus-Placement» pour une période allant de trois à quatre mois.

Outre les opportunités offertes en collaboration avec les Universités, un projet régional spécifique a récemment été créé: «[Régions de Bruxelles pour les Jeunes](#)», cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du Programme «Jeunesse en Action».

Il s'agit d'une initiative toute nouvelle, promue par la région des Abruzzes, en tant que coordinatrice d'un partenariat interrégional qui comprend également le Comitat de Dubrovnik-Neretva (Croatie), la Voïvodie de Lubusz (Pologne) et la région de Presov (Slovaquie). C'est également le premier exemple de projet conçu et réalisé exclusivement au sein du bureau de Bruxelles.

L'objectif de ce projet est d'envoyer, sur l'espace de deux ans, quatre-vingts jeunes (22 pour la région des Abruzzes), âgés entre 18 et 30 ans, dans les bureaux régionaux des régions partenaires qui se trouvent à Bruxelles. Les conditions et la durée varient en fonction des programmes: le service volontaire européen dure treize semaines et les échanges transnationaux durent deux semaines. La couverture des dépenses pour la nourriture et le logement est prévue, ainsi que les frais de voyage. Pour le service volontaire européen, une bourse mensuelle est également prévue. Les personnes qui bénéficieront de cette offre de formation exceptionnelle seront sélectionnées, en ce qui concerne le service volontaire européen, parmi les jeunes sans emploi (âgés de 18 à 30 ans) et, en ce qui concerne les échanges transnationaux, parmi les jeunes travailleurs et les jeunes sans emploi âgés de 18 à 25 ans.

Informations:

- En ce qui concerne les stages universitaires, il est nécessaire contacter le Département Développement économique, Politiques du travail, de la Recherche et de l'Université de Pescara (Personne de contact:



DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTENCE
ET DES RAPPORTS AVEC L'EUROPE
ACTIVITÉS DE LIAISON AVEC L'UNION EUROPÉENNE
BRUXELLES
F. A. Q.
FREQUENTLY ASKED QUESTIONS
(QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES)

Saula Gambacorta, Viale Bovio n. 425, Pescara / Tel. 0039 085 7672089 / adresse e-mail: saula.gambacorta@regione.abruzzo.it).

- En ce qui concerne le projet «Régions de Bruxelles pour les Jeunes», les manifestations d'intérêt pour participer seront présentées, aux échéances programmées, sur le [site officiel du projet](#).

11. STAGES AU SEIN DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES (COMMISSION, CONSEIL, PARLEMENT ET COMITÉ DES RÉGIONS/COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL)

J'aimerais effectuer un stage au sein des Institutions européennes. Est-ce possible? Sous quelles conditions?

Le Parlement, la Commission, le Conseil et Comité des Régions/Comité économique et social accueillent régulièrement des stagiaires. Des informations plus précises sont disponibles sur le [site du Ministère des Affaires étrangères italien](#).

12. EXPERTS NATIONAUX DÉTACHÉS AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Je suis un fonctionnaire public et j'ai entendu parler de la possibilité d'effectuer une période de travail au sein des Institutions européennes en tant qu'Expert National Détaché. Est-ce vrai? Sous quelles conditions?

Le Parlement, la Commission, le Conseil, le Comité des Régions/Comité économique et social et d'autres Organismes européens accueillent régulièrement des Experts Nationaux Détachés (E.N.D.) et des Experts nationaux en formation professionnelle (E.N.F.P.) italiens. Des informations plus précises sont disponibles sur le [site du Ministère des Affaires étrangères italien](#). La région des Abruzzes a également récemment mis en place un «Espace END» spécifique.